

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 14 juillet 2021

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Nicolas Dubé**

**Associé**

Ligne directe : 514-392-9432

Télec. : 514-878-1450

[nicolas.dube@gowlingwlg.com](mailto:nicolas.dube@gowlingwlg.com)

Adjointe : Sandra Commune

Tél. : 514-878-9641, poste no : 65322

[sandra.commune@gowlingwlg.com](mailto:sandra.commune@gowlingwlg.com)

**Objet : Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») – Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs Association des redistributeurs d'électricité du Québec (« AREQ ») Dossier de la Régie : R-4045-2018, Phase 3 Notre dossier : L144990003.6**

---

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du présent dossier et fait suite à la lettre de l'intervenante la CETAC datée du 13 juillet dernier (C-CETAC-0087), par laquelle l'intervenante conteste les réponses fournies par l'AREQ à sa demande de renseignements numéro 2.

Dans le cadre de cette contestation, la CETAC fait sienne les commentaires et motifs de contestation de l'intervenante Floxis.

Par conséquent, en réponse à la présente contestation de la CETAC, l'AREQ réitère l'ensemble des motifs énoncés dans sa lettre du 14 juillet 2021 en réponse à la contestation de l'intervenante Floxis.

Quant aux autres commentaires formulés par la CETAC, l'AREQ soumet respectueusement à la Régie qu'ils ne sont pas pertinents en l'espèce et réitère à leur égard l'ensemble des motifs énoncés dans sa lettre du 12 juillet dernier (C-AREQ-0164). Plusieurs de ces commentaires sont d'ailleurs inexacts. Plus spécifiquement, l'AREQ rappelle que les sujets à être débattus dans le présent dossier sont : (1) la manière dont le solde du Bloc dédié doit être alloué et (2) le traitement à accorder à l'ordonnance de suivi demandée au Distributeur relatif à la réévaluation du volume du Bloc, et rappelle le fait que les demandes de la CETAC débordent toutes du cadre fixé par la Régie.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

*Nicolas Dubé*

Nicolas Dubé  
ND/sc

c.c. : Me Joëlle Cardinal [Affaires juridiques Hydro-Québec]  
Me Jean-Olivier Tremblay [Affaires juridiques Hydro-Québec]  
Me Paule Hamelin [Gowling WLG (Canada)]